

Réf: Dossier N° 128116

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE D'INNOVATION DE  
DISTRIBUTION ET DE SERVICES » en abrégé « S2IDS »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE NON  
LOIN DE L'EPP ANGRE 1, Lot 01, Ilot 700

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22 Juillet 2022 , et enregistrés au CEPICI le 29 Juillet 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE D'INNOVATION  
DE DISTRIBUTION ET DE SERVICES » en abrégé « S2IDS »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- STRUCTURE DE CREATION DE SITE WEB ET APPLICATION MOBILE
- TRANSPORT (LIVRAISON; TAXI-COMMUNAUX...)
- VENTE DE PIECES DETACHEES( ELECTRONIQUE; VEHICULE)
- VENTE D'APPAREILS ELECTROMENAGERS
- BOULANGERIE
- SUPERMARCH
- ÉAVAGE AUTO / MOTO
- PRESSIN
- IMPRIMERIE
- GARAGE AUTO MECANIQUE
- MON LIVREUR (MISE EN RELATION ENTRE LIVREUR ET CLIENT)
- DISTRIBUTION DE GAZ

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société

existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 500,000 F CFA divisé en (50.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 50 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE NON LOIN DE L'EPP ANGRE 1, Lot 01, Ilot 700

Dirigeant(s) : M DOUMBIA FODE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-07860 du 05/09/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°39972/GTCA/RC/2022 du 05/09/2022

